

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ
par la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

444, chemin Bradley
Saint-Armand (Québec) J0J 1T0
450.248.2344
starmand@qc.aira.com

AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
autoroute35@bape.gouv.qc.ca

PROJET

« PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35
ENTRE LA FRONTIÈRE AMÉRICAINNE
ET SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU »

Le 7 décembre 2005

Mémoire présenté par la Municipalité de Saint-Armand au Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. Configuration au poste frontalier et voie d'accès pour le boulevard La Falaise et le chemin Stanley
2. Échangeur Saint-Armand Sud
3. Halte routière avec services (restaurants, postes d'essence)
4. Échangeur Saint-Armand Nord
5. Zone agricole

CONCLUSION

Mémoire présenté par la Municipalité de Saint-Armand au Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

La municipalité de Saint-Armand est située à l'extrémité Sud du projet de parachèvement de l'autoroute 35, sur la frontière américaine. Cette municipalité est issue du regroupement des municipalités de Saint-Armand et du Village de Philipsburg . Ces deux hameaux sont situés de parts et d'autres du projet de l'autoroute 35.

Le conseil municipal est composé des membres suivants :

Le maire :	Réal Pelletier
Les conseillères et les conseillers :	Martin Landreville Serge Courchesne Marielle Cartier Rodrigue Benoit Ginette Lamoureux Messier Clément Galipeau

Puisqu'un secteur de l'autoroute existe dans la municipalité depuis 1967, des secteurs d'activités sont présentement à proximité de cette route et nous devront en tenir compte.

Afin de faire valoir sa position sur le projet mentionné, la municipalité de Saint-Armand, vous présente les prochains points, qu'elle juge importants à considérer.

1. Configuration au poste frontalier et voie d'accès pour le boulevard La Falaise et le chemin Stanley

Après consultation des plans du Ministère des Transports, sur la configuration de l'autoroute 35 au poste frontalier et la configuration de la voie d'accès via le chemin South pour le boulevard la Falaise et le chemin Stanley, la municipalité de Saint-Armand est en général en accord avec ces plans proposés.

La voie d'accès facilitera les allées et venues des résidents de ce secteur en plus de la rendre des plus sécuritaire. L'accès à l'autoroute en direction Nord sera sécuritaire à 100%, puisque les utilisateurs n'auront plus à traverser l'autoroute pour y accéder. Lors de refoulement au poste frontalier américain, le boulevard la Falaise et le chemin Stanley resteront accessibles. Un autre avantage, les véhicules d'urgence soit pour les pompiers, les ambulanciers ou les premiers répondants auront un accès facile et efficace en tout temps aux résidences de ces secteurs ainsi qu'au poste frontalier canadien et américain puisque la municipalité de Saint-Armand possède une entente d'aide mutuelle avec les Etats-Unis, nous obligeant souvent d'intervenir du côté américain.

Par contre la largeur prévue, occasionnant l'expropriation de plusieurs terrains et bâtiments, est peut-être un peu exagérée. Une solution peut-être moins coûteuse, causant moins d'inconvénients aux propriétaires ciblés (boutiques, résidences, bureaux de courtage) pourrait être envisagée telle que :

Le Ministère des Transports pourrait se servir du terre-plein qu'il possède entre les deux voies (Nord/Sud) existantes actuellement pour faire la voie direction Sud, en y aménageant un muret de ciment et des lampadaires entre les deux et se servir d'une partie de l'ancienne voie Sud pour faire la voie d'accès. De cette façon, si plusieurs propriétés et bâtiments peuvent être épargnés, on réduit alors les impacts sur les résidences et les commerces et par le fait même l'économie de notre milieu serait moins affectée.

2. Échangeur Saint-Armand Sud

L'échangeur Saint-Armand Sud ne reflète que des points positifs. Le premier est aussi le plus important, soit l'accès par le corps de pompiers et des premiers répondants au reste de la municipalité. Cette intersection est primordiale à la sécurité de toute la population étant donné l'emplacement de la caserne, située dans le secteur de Philipsburg.

Un deuxième serait l'accès pour les résidents de Philipsburg aux infrastructures de l'autre côté de l'autoroute, soient la Légion Canadienne, l'Église Unie, le terrain de balle, la piste de ski de fonds sans compter les innombrables cyclistes qui parcourent le bord du Lac Champlain pour ensuite se diriger sur le chemin St-Armand.

Les autres points positifs à spécifier sont que tous ces édifices ne sont pas affectés par la configuration de l'échangeur. De plus les accès en direction Nord ou Sud demeurent simples et accessibles. Dans ce même échangeur, un tunnel est prévu pour le passage de l'autoroute qui aura pour effet de diminuer le bruit considérablement dans le secteur et ainsi apportera une meilleure qualité de vie aux résidents et aux bénéficiaires d'une résidence pour personnes du troisième âge située tout près de l'échangeur.

3. Halte routière avec services (restaurants, postes d'essence)

Suite aux informations reçues à la rencontre du BAPE, la municipalité de Saint-Armand, s'oppose à l'implantation d'une halte routière avec services (restaurants, essence) projetée à moins d'un kilomètre de l'échangeur Saint-Armand Nord de l'autoroute 35. Plusieurs raisons sont invoquées :

1. La proximité du site de traitement des eaux usées de Philipsburg puisque les vents dominants provenant de l'Ouest soufflent exactement à cet endroit.
2. À moins d'un kilomètre du site projeté il y a déjà l'existence de services tels que : restaurant, poste d'essence, garage, poste de diesel pour poids lourds. Ces commerces sont exploités par des gens locaux et ce depuis des décennies et pour certains d'entre eux depuis plusieurs générations.
3. Le déboisement d'un million (1 000 000) de pieds carrés de forêt contenant des arbres centenaires donnerait une vue sur une zone d'extraction.
4. La proximité du village de Philipsburg comptant 130 résidences subirait le bruit engendré par les véhicules qui arrivent et qui partent, en plus des camions qui y passeraient la nuit avec des remorques réfrigérées.
5. La proximité du côté Est, d'une zone d'extraction dont l'usage de la dynamite est au quotidien.

Par contre la municipalité de Saint-Armand serait plus favorable à l'implantation d'un Centre d'information touristique comportant un centre d'interprétation de la nature plus près de la frontière canado-américaine (exemple : Le Pont de la Confédération).

4. Échangeur Saint-Armand Nord

Même commentaire que pour l'échangeur Sud, celui-ci n'apporte que des points positifs :

Un accès direct à la route 133 dans une zone commerciale, loin de la zone résidentielle et qui donne accès à plusieurs services dont un poste d'essence, garage, restaurant, motel, poste de diesel pour poids lourds, sans compter la présence de deux compagnies de transport majeures qui comptent au total au-delà de 50 camions et au-delà de 300 remorques. En plus, un accès à 3 carrières de grande importance situées à proximité.

Un secteur nerveux essentiel à l'économie locale de Saint-Armand et de ses environs. Cet échangeur évitera le passage de la circulation inutile dans le village de Philipsburg en plus du passage en transit sur le chemin St-Armand pour une meilleure qualité de vie des gens de Saint-Armand et sans oublier un chemin de transit par la Route 133 vers des endroits comme Bedford et autres localités avoisinantes au Nord de Saint-Armand.

5. Zone agricole

Étant donné que Saint-Armand est un secteur rural où l'agriculture y est prédominante, on ne peut ignorer l'impact qu'un tel projet peut engendrer. C'est donc pour cette raison que des recommandations de la part de la municipalité sont de mises :

Le tracé de l'autoroute 35 dans ce secteur apporte, on le sait, plusieurs casses têtes au Ministère des Transports comme pipeline de gaz naturel, zone écologique, zone inondable et terre agricoles avec une vocation de grandes cultures. C'est pourquoi, les concepteurs devront s'assurer que des parties de terres agricoles ne soient pas enclavées et inaccessibles, suite au dit projet.

Si le tracé évoqué ne peut pas être modifié, le concepteur devrait prévoir un ou deux accès convenables et sécuritaires à ces propriétaires, de façon à y avoir accès en tout temps avec les équipements nécessaires pour l'exécution de leurs travaux.

Mémoire présenté par la Municipalité de Saint-Armand au Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

CONCLUSION

En conclusion, la municipalité de Saint-Armand est en faveur du projet de parachèvement de l'autoroute 35, qui nous croyons bénéficiera à nos citoyens(nes) ainsi qu'à l'économie locale et régionale.

En ce qui a trait à la conception du projet, la municipalité est en grande partie, d'accord avec les plans déposés au BAPE.

Nous espérons que les quelques points soulevés et les suggestions apportées dans ce mémoire porteront à réflexion et à une étude approfondie des options mentionnées.

Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance extraordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 5 décembre 2005 sous la présidence du maire, Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau,

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

RÉSOLUTION CONTESTANT L'IMPLANTATION D'UN PARC ROUTIER SUR L'AUTOROUTE 35

**Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Serge Courchesne
et résolu**

QUE : le Conseil s'oppose à l'implantation d'un parc routier au Sud de l'échangeur Nord sur l'autoroute 35 tel que présenté sur les plans du Ministère des Transports concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance extraordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 5 décembre 2005 sous la présidence du maire, Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau,

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

**AUTORISATION DE DÉPOSER UN MÉMOIRE AU BAPE CONCERNANT LE
PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35**

**Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Marielle Cartier
et résolu**

QUE : le Conseil autorise Monsieur Réal Pelletier, maire, à déposer le mémoire tel que préparé, au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

QUE : copie de cette résolution accompagnée du mémoire soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ